

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8593
22 mai 1968
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 21 MAI 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT A.I. D'HAITI

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, par lettre du 20 mai 1968 adressée, sur la demande expresse de mon gouvernement, au Secrétaire général des Nations Unies, notification a été donnée de l'agression armée dont la République d'Haïti est depuis hier victime. Etant donné le danger que cette agression armée constitue pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, j'ai, au nom de mon gouvernement, sollicité du Secrétaire général, en application des dispositions de l'Article 99 de la Charte, d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur cette menace contre la paix, situation visée par les dispositions de l'Article 39.

Copie de la lettre d'hier au Secrétaire général où les faits sont décrits est jointe à la présente pour la plus entière édification de Votre Excellence*.

Il est à noter au surplus, qu'au moment où se produisait ce bombardement du Palais national à Port-au-Prince, par l'avion pirate, deux avions jetaient survolaient la zone de la Gonave, petite île du Territoire d'Haïti, située à environ 60 kilomètres de Port-au-Prince.

* Distribué sous la cote S/8592.

On doit souligner le paradoxe de cette situation créée par cette agression armée contre Haïti. En effet, la mobilisation générale a été décrétée en République Dominicaine et une concentration des forces armées dominicaines a eu lieu, sur la frontière haïtiano-dominicaine. Les autorités dominicaines semblent s'être mis en tête que l'agression, dont est victime Haïti, viserait en fin de compte la République Dominicaine où, d'après elles, le général Caamano veut y établir un régime de tendance castrite et communiste. On signale même que certaines unités de guerre des Etats-Unis sont en état d'alerte, dans la zone des Caraïbes, prêtes à parer à toute éventualité.

Au demeurant, dans cette malheureuse affaire qui a commencé hier contre Haïti, les prophéties abondent. C'est ainsi que certains journaux américains avaient déjà prévu un cas d'agression qui menacerait directement la vie du Président de la République. De fait, le bombardement d'hier a eu pour principal objectif la destruction du Palais national et de ses occupants. C'est ainsi que, dimanche dernier, sans que rien ne l'eut laissé prévoir, la NBC consacrait à la télévision un quart d'heure à Haïti. Au cours de l'émission, le commentateur, dont les propos envers le gouvernement n'étaient pas tendres, a prétendu que le chaos était imminent en Haïti, par suite de la disparition de son Président qui ne tarderait pas. Il concluait en affirmant que les Etats-Unis, qui avaient occupé Haïti de 1916 à 1934, avaient pris toutes les dispositions pour intervenir en cas d'une telle éventualité.

En outre, depuis plus de trois ans, une émission radiophonique, organisée par un groupe d'exilés haïtiens, sous le vocable : "La voix de l'union", diffuse, chaque matin, de 6 h à 6 h 30, à partir d'un poste de radio de New York, un programme d'un caractère injurieux envers la personne du Chef de l'Etat et des hauts fonctionnaires de l'administration publique et qui, de plus, incite les habitants d'Haïti à la révolte contre le gouvernement. Depuis quelque temps, le ton de cette émission s'est fait plus violent et plus précis sur la nature des événements auxquels on devait s'attendre. Malgré toutes les notes de protestations du Gouvernement d'Haïti, ces émissions prêchant la révolte au sein de l'Etat d'Haïti et organisées sur le territoire américain, n'ont jamais été interrompues. Elles ont contribué et contribuent beaucoup à créer cette menace contre la paix dont Haïti est le théâtre.

C'est là, Monsieur le Président, un concours de faits et de circonstances qui menacent la paix et la sécurité internationale et auxquels il conviendrait de remédier au plus tôt pour parvenir à l'affermissement des buts que se proposent les Nations Unies.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de demander à Votre Excellence de bien vouloir convoquer, au plus tôt, le Conseil de sécurité, pour qu'après l'exposé des faits, les mesures appropriées soient prises conformément aux dispositions de l'Article 39 de la Charte, en vue de réduire cet état de tension qui menace la paix et la sécurité internationales.

Je saisis cette occasion, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent a. i. d'Haïti,

(Signé) Raoul SICLAIT

